



Landivisiau Doit Dire Non à la Centrale
4, impasse des Ecureuils
29400 Landivisiau

Madame Graziella MELCHIOR
Députée de la 5^e circonscription
du Finistère
54, quai du Léon
29800 Landerneau

Landivisiau, le 8 juillet 2019

Madame la Députée,

Nous accusons réception de votre courrier du 5 juillet qui fait suite à notre rencontre du vendredi 26 avril 2019.

Cette rencontre avait eu lieu, à notre initiative, suite à l'atteinte aux libertés d'expression et de manifestation dont nous avons fait et faisons toujours l'objet depuis le mois de janvier 2019. Nous souhaitons vous en informer directement puisque vous êtes la représentante élue à l'Assemblée Nationale de notre territoire. Nous regrettons à cet égard votre vote en faveur du cadre législatif répressif, issu de l'Etat d'Urgence, qui s'applique à notre rencontre.

Votre courrier électronique nous étonne à plusieurs titres. Nous sommes très surpris de sa date qui nous apparaît comme tardive au regard de l'ampleur des destructions déjà commises sur le territoire de Landivisiau. **De plus, il ne correspond pas du tout à la teneur de nos échanges.** Nous avons été aussi surpris que cette rencontre n'ait donné lieu à aucun compte rendu.

La mise en place d'un moratoire, ainsi que l'a proposé Mme Batho, députée et ancienne ministre de l'Ecologie, est pour nous un préalable à toute discussion. Nous vous l'avions indiqué. Or, vous revenez vers nous aujourd'hui avec une proposition de rencontre, mais vous oubliez ce moratoire.

Par ailleurs, un élément important manque pour une rencontre efficace. Vous n'indiquez pas dans votre courrier adressé au représentant de l'Etat, à Total et aux diverses associations ce qui a été dit lors de cet échange du 26 avril 2019. **Nous le regrettons dans la mesure où la connaissance des historiques nous paraît être le fondement de tout dialogue sincère et constructif.**

En ce qui concerne notre lutte contre ce projet, elle est ancienne - depuis 2011 - pacifique et raisonnable.

Nous ne sommes pas des terroristes, comme le procureur de la République le sous-entend dans son ordonnance de réquisition du 21 janvier 2019 sur laquelle l'action de la gendarmerie est diligentée. En complément des recours devant les différentes juridictions administratives, nous en appelons à l'opinion publique et à l'engagement pacifique et non violent des citoyennes et des citoyens sur le terrain pour mettre un terme à ce projet insensé de construction et d'exploitation d'une centrale à gaz à Landivisiau. A cet égard, l'interpellation puis la garde à vue de Monsieur Jean-Yves Quemeneur, président de Force 5, militant pacifiste de 69 ans, menotté et embarqué manu militari à la gendarmerie de Landivisiau nous a profondément choqués. De même, l'interdiction de la dernière manifestation par Monsieur le préfet, le samedi 4 Mai 2019, reste marquée dans tous les esprits.

Dans le cadre d'une actualité mondiale rythmée par la nécessité de nous adapter au changement climatique en cours, c'est bien la **raison** qui nous guide dans notre opposition à ce projet. De plus, nous ne comprenons pas de quels débordements vous parlez **sauf si vous faites allusion au passage en force sur le chantier par le groupe Total qui saccage sans vergogne notre territoire.**

En conclusion, votre proposition ne correspond pas à ce que nous sommes en droit d'attendre de la part de notre représentante et nous ne participerons pas à la rencontre proposée dans ces conditions. **La seule discussion que nous pourrions avoir avec l'Etat et vous-même serait celle ayant pour objet la meilleure manière d'arriver à l'abandon définitif du projet.** Il est vital de promouvoir la décroissance de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables et locales pour la Bretagne et ainsi appliquer une politique digne d'un Etat qui a dû se doter d'un conseil de défense écologique, signant par là qu'il a pris conscience de l'importance des enjeux.

Veillez croire, Madame la Députée, en l'expression de nos sentiments citoyens.

Pour l'association Landivisiau Doit Dire Non à La Centrale

Mélanie Besson

Loïc Le Pollès